

## Contrat generali prevoyance non respect

-----  
Par jkerbrat

Ceci est la mésaventure de ma mère mais demain ça pourrait être la vôtre.

En janvier 2005, je souscris un contrat ATOLL chez GENERALI . Ce contrat a pour but de me verser un salaire de remplacement en cas d'arrêt maladie. En septembre 2007 , je subis une première intervention pied droit . Puis octobre 2008 une intervention pied gauche . En février 2009 , nouvelle intervention pied droit et je contracte une infection nosocomiale . Nouvelle intervention pied droit afin de nettoyer la plaie et drainer l'abcès. Je décide de reprendre mon travail début juillet 2009 même si les douleurs sont constantes . Je suis commerçante et demeurer trop longtemps éloignée de mon entreprise n'est pas bon . Au cours des mois qui ont suivi ,les douleurs vont crescendo et je finis par ne plus pouvoir marcher , conduire et rester debout .Cela se solde par un arrêt maladie en novembre 2010 suivi d'une chirurgie réparatrice en janvier 2011.

Generali m'indemnise donc à taux plein à partir de novembre 2010 et ce jusqu'en juillet 2011 ,date à laquelle cette compagnie décide arbitrairement de me mettre à temps partiel sans même me faire passer une expertise médicale . Je conteste leur décision et produit même une attestation de mon chirurgien indiquant que je suis en arrêt total (enplus des trois broches ,six vis et trois clous qui cohabitent avec mon pied ,une algoneurodystrophie s'est déclarée).La compagnie ne bouge pas et stoppe toutes indemnisations 180 jours après une mise à temps partiel comme stipulée dans les conditions générales .(conditions qui m'ont été remise en avril 2012 alors que j'en avais fait la demande à mon courtier en LRAR six mois plutôt et par mail 14 mois auparavant). Devant une telle attitude , je leur demande une expertise médicale . Elle s'est déroulée le 31 mai 2012 et les résultats me sont parvenus le 3 aout 2012. Le médecin expert me déclare inapte à reprendre mon activité professionnelle et me déclare non consolidée . Il évoque des troubles psychiques qui POURRAIENT m'empêcher d'assurer la gestion de mon magasin.

Generali se range derrière cette hypothèse ,en statuant que la dépression est exclue des garanties.

Depuis donc 18 mois je vis sur mes réserves car la compagnie refuse toute indemnisation et malgré les différents courriers échangés campe sur ses positions.

La situation est devenue très grave pour mon fils et moi même car les économies ont fondu et que cette compagnie m'a plongée dans un marasme financier sans précédent.Une aggravation de mon état est constaté et un handicap important en phase d'être reconnu ...

MERCI A TOUTE PERSONNE QUI A VECU UN CAS SIMILAIRE DE BIEN VOULOIR ME CONTACTER .

MERCI A TOUTE PERSONNE CONNAISSANT LE DROIT DES CONTRATS D'ASSURANCE A ME VENIR EN AIDE  
ENFIN MERCI A TOUS POUR VOTRE SOUTIEN.

-----  
Par DefendezVous

Avez-vous intenté une action judiciaire contre cette société.

Sachez que les frais d'avocat sont souvent pris en charge par l'assurance elle-même.

Et faites vite car les délais de prescription en la matière sont très courts. 2 ans

-----  
Par jkerbrat

bonjour l'assignation est en effet lancée . Il doivent se constituer avant le 1 octobre 2013 cependant il n'y a pour l'instant pas âme qui vive de leur coté ....

-----  
Par coco972

Bjr jkerbrat, je traverse moi aussi actuellement une situation dramatique du fait des pratiques de GENERALI. Merci de me faire savoir où vous en êtes. En 2008 et 2009 j'ai subi 3 interventions chirurgicales sur mes vertebres cervicales. Infirmière libérale, j'ai repris mes activités, en les modérant, dès que possible, après 6 mois pendant lesquels Generali m'a versé des IJ (après 4 mois d'hésitation). En septembre 2012, nouvel arrêt de travail, mon état s'étant de beaucoup dégradé. Trois neurochirurgiens (dont une sommité consultée à mes frais) refusent toute nouvelle chirurgie, trop risquée. Je ne peux plus conduire mon véhicule ni même supporter plus de 15 minutes d'être conduite. 5 années de kiné n'ont plus aucun effet, au contraire. Il m'est fermement recommandé de rester tranquille ! Generali me verse des IJ

jusqu'en mai 2013. Le 14 mai, je suis expertisée à la demande de GENERALI. Le verdict tombe début août 2013 : je suis déclarée "consolidée" avec 10% d'invalidité. Donc priée de reprendre mon travail ?

Étant sous traitement anti-dépresseur depuis plusieurs mois du fait de mon état de santé, je confie à une avocate le soin de faire en mon nom les démarches : demande de contre-expertise par voie de référé auprès du TGI. Ce n'est qu'en novembre dernier qu'un médecin-expert est désigné. Depuis, j'attends sa convocation, promise pour début février 2014. En attendant, je ne perçois plus AUCUN REVENU depuis 7 mois. Mes quelques économies sont épuisées ainsi que l'aide de mes proches. J'ai encore une fille étudiante à ma charge. Les dettes s'accumulent, les huissiers me harcèlent, je suis menacée de saisie et surtout d'expulsion. Je n'ai même pas réussi à régler ma cotisation Generali de décembre dernier. De plus, cette cotisation a DOUBLÉ en janvier 2014 : 905 ? contre 475 ! Rédhitoire pour moi...

Quelle que sera l'issue de mon affaire, je ne pourrai pas changer d'assureur car les problèmes de rachis sont leur bête noire.

-----  
Par aab

bjr moi aussi j ai eu un probleme avec generali pour le reglement de rente concernant mon invalidite permanente suit a un accident de travail pourriez vous me donner le nom d un expert medical de generali pour examen urgent merci on ne paie plus dedepuis octobre a ce jour en plus mon invalidite est reconnue par la cpam medecin du travail et medecin assermente par le tribunal merci de vtre aide comprehension

-----  
Par jkt

moi aussi on me fait poirotter chaque mois pour ma rente d invalidité il me paie quand ça les arrange mais jamais a la date prévu donc je dois manger et payer mes factures ou encore mon loyer tout les 2 mois d après eux c est honteux ça se voit qu il sont pas a la place des gens malade il font comme il veulent il y en a marre je ne conseille en aucun cas cette assurance a personne voila je suis déprimer et très en colere contre eux

-----  
Par Ericdevido

Salut à tous

Bah malheureusement même problème que vous tous....artisan, j'ai subi une intervention du ménisque suite à une chute...

1 mois 1/2 apres l'opération toujours rien...à part me demander un nouveau papier tout les 10 jours....

De plus il veulent me faire passer ça en maladie.....forcément j'ai un contrat avec 0 jours de carence en accident et 15 jours en maladie....

Véhicules, rc, décennal, indemnité journalières.....j'ai pas du leur en lâcher assez depuis 15 ans sans problèmes....

Je suis également éc?uré et à part la voie juridique, je ne vois pas comment s'en sortir....

-----  
Par douare

bonjour mon employeur a pris l assurance prevoyance generali depuis 1996 ,j ai donc cotise 26 ans,depuis je suis en invalidite cat2 et generali refuse de me verser le complemenet de salaire qui m es dut